



# Vrai ou faux ?



1- Peut-on vouloir changer de sexe dès le plus jeune âge ?

**VRAI**

La volonté de changer de sexe est ce qu'on appelle une dysphorie de genre. Cela correspond à un sentiment d'inadéquation entre le sexe assigné à la personne et son identité de genre, qui est le sentiment qu'elle a d'appartenir à un sexe. Il y a chez le sujet concerné une identification forte et permanente à l'autre genre. Cela peut se manifester très tôt chez l'enfant de 2/3 ans.

2- Prénom d'usage de l'élève : on ne peut rien faire tant que le sexe et le prénom n'ont pas été modifiés à l'identité civile ?

**FAUX**

Il est impératif de créer un environnement inclusif, c'est-à-dire qui respecte les sensibilités des personnes trans, en ayant à l'esprit que les personnes trans ne sont pas forcément visibles ou connues. En ce qui concerne les règles à suivre :

*Fiche 2 : « Que répondre à l'élève qui demande un changement de prénom d'usage ? ».*

3- Le changement de sexe est-il nécessaire pour appeler l'élève par son prénom d'usage ?

**FAUX**

Il faut distinguer transition physique et transition sociale. La transition physique est le fait de modifier son corps pour qu'il corresponde à son identité de genre, souvent au regard des conventions sociales. Toutes les personnes trans ne souhaitent pas changer anatomiquement de sexe.

La transition peut comporter, en plus de la modification du style vestimentaire, une hormonothérapie, qui consiste dans la prise d'hormones afin de modifier sa voix, la répartition de sa graisse, sa pilosité, etc. Des opérations chirurgicales (réduction de la pomme d'Adam, mammoplastie<sup>1</sup>, phalloplastie<sup>2</sup>, etc.) sont également possibles sans être systématiques.

- 1. Opération consistant à remodeler les seins.
- 2. Opération consistant à remodeler le pénis.

*L'habillement, le maquillage, la coiffure ?*

*La fiche pratique établie par la DILCRAH, ainsi que la décision-cadre du Défenseur des droits du 18 juin 2020 « recommande aux chefs d'établissement scolaire et d'enseignement supérieur de permettre aux mineurs et jeunes transgenres de se faire appeler par le prénom choisi, d'employer les pronoms correspondants (féminins, masculins ou non-binaires), et de respecter les choix liés à l'habillement, et en prenant en considération leur identité de genre. ».*

4- L'élève est en conflit avec ses parents suite à son coming out. Peut-on intervenir en cas de désaccord entre les parents et l'enfant ?

**VRAI**

Il faut savoir qu'il est fréquent qu'un-e élève ne soit pas soutenu-e par ses parents lorsqu'il-elle est LGBT+. Les parents peuvent très bien être à l'origine de comportements LGBTphobes et nuire à leur enfant, le perturber au quotidien à la maison, comme en milieu scolaire. Certains enfants, adolescent-es se retrouvent même à la rue très jeunes suite au rejet de leurs parents. Il est important de faire preuve de tact et d'être d'une grande écoute à l'égard de ces élèves déjà très fragilisés-es. L'École doit leur apporter, sans être intrusive, accueil, soutien et protection. Il existe des démarches et des aides possibles pour ce type de situation.

*Fiche 3 : « Un.e élève de mon établissement est rejeté.e par ses parents parce qu'il.elle est LGBT+ : que puis-je faire ? ».*

5- Il est difficile de créer un formulaire qui prenne en compte l'identité de genre ?

**FAUX**

Une personne peut ne pas se reconnaître dans l'identité de genre « féminin » ou « masculin » ou avoir plusieurs identités de genre (femme et trans). C'est pourquoi la rédaction d'un formulaire nécessite de prévoir d'autres choix de réponses afin que personne ne se sente exclu.



# Vrai ou faux ?



6- L'École n'a pas à s'adapter aux personnes trans, c'est à elles et à eux de s'adapter

**FAUX**

L'adaptation et le fonctionnement des vestiaires, des toilettes, des internats et les chambres « *genrées* » lors des voyages scolaires peuvent être problématiques. Il est donc primordial de créer un environnement inclusif.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux lieux suivants qui présentent un risque accru de voir se manifester des situations, des comportements discriminatoires ou violents :

- Les **espaces d'intimité** : toilettes, vestiaires. *L'intimité et la sécurité des élèves doit y être assurée.*
- Les **espaces collectifs** : cour de récréation, cantines scolaires, etc. *Les injures homophobes y sont particulièrement présentes.*
- Les **activités physiques** et liées au corps : EPS, piscine, etc. *Les remarques normatives sur le corps doivent être prohibées.*

**Pour les lieux non-mixtes** (vestiaires, toilettes, dortoirs, etc.) deux solutions existent :

- Donner accès à l'espace souhaité
- Proposer un espace individuel ou rendre l'espace mixte

 **En cas de modification des papiers d'identité, il s'agit d'une obligation légale.**

7- Il faut apporter une réponse systématique aux comportements (propos ou actes) à caractère LGBTphobe ?

**VRAI**

Toute insulte ou blague LGBTphobe, même dénuée d'intention de nuire, doit faire l'objet d'une réponse adaptée.

La LGBTphobie se nourrit de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au sexe et à la sexualité.

Ces représentations sont à l'origine de **manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, de LGBTphobie dans le milieu scolaire**, des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries) aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « *blagues* », remarques, etc.).

Ces agissements, semblant de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée.

Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une LGBTphobie dite « *ordinaire* » et peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction.

*Fiche 1 : « Comment mieux identifier les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre ? ».*

8- La LGBTphobie est une question qui n'est pas présente dans les programmes ?

**FAUX**

La LGBTphobie est une notion à aborder, au même titre que d'autres atteintes et prévue dans les programmes d'enseignement moral et civique dès le cycle 2 dans la partie : « *Respecter autrui* » dans l'objet d'enseignement : « *Le respect des autres dans leur diversité* ».

Le sujet de la transphobie est introduit en EMC au cycle 4.

Les programmes de lycée permettent également d'aborder à plusieurs reprises cet aspect (SVT, EMC par exemple).

Les questions liées à l'orientation et à l'identité sexuelles font partie des objectifs de l'éducation à la sexualité.

[Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018](#)

Cependant, ces sujets peuvent être abordés de différentes manières dans l'ensemble des disciplines tout au long de la scolarité des élèves et de manière réflexive.

*Fiche 4 : « Les textes sur l'éducation à la sexualité. ».*

9- En tant que personnel, suis-je protégé.e contre la LGBTphobie ?

**VRAI**

La décision-cadre du Défenseur des droits de juin 2020 relative au respect de genre des personnes transgenres donne un certain nombre de recommandations :

<https://urlz.fr/fDtn>

Des services d'écoute et d'aide pour les victimes élèves ou personnels des établissements scolaires et témoins de LGBTphobie existent :

- Téléphone : 0 810 20 30 40 7j/7 de 8h à 23h ou 01 41 83 42 81 (gratuit selon le forfait)
- Mail : <https://ecoute.contrelhomophobie.org>

*Fiche 5 : « La LGBTphobie dans mon métier : les témoignages et revendications de l'UNSA Éducation ».*